

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux de la direction régionale des affaires maritimes,  
direction départementale des Bouches du Rhône

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n° 766/2005 du 24 août 2005 du préfet des Bouches du Rhône portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 24 août 2005, s'est réunie le mercredi 28 septembre 2005 dans les locaux de la direction régionale des affaires maritimes, direction départementale des Bouches du Rhône à Marseille, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de plaisance Sausset-les-Pins.

La commission était composée de :

M	Eric Heller, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des armées - marine	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchamp, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Loïc Aballéa, administrateur départemental des affaires maritimes du Morbihan	Membre de droit
	Pierre Pigeat, au titre du pilotage	Membre temporaire
	Richard Raffini, au titre de la pêche	Membre temporaire
	Jacques Champoléon, au titre de la plaisance	Membre temporaire
	Gérard Julien, au titre de la plaisance	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM	Francis Cann	CUMPM – Direction des ports
	Michel Pintard	CUMPM – Direction des infrastructures
	Charles Contino	CUMPM – Direction des infrastructures
	Joël Vanwi	CUMPM – Direction des infrastructures
	Alain Chastel	CUMPM – Direction des infrastructures
	Charly Santamaria	SM13 – Phares et balises
	Laurent Régis	Patron pêcheur

Le président remercie les membres de la commission de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent au projet.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port de plaisance de Sausset-les-Pins d'une capacité de près de 500 places, ne présente pas à l'heure actuelle, des conditions de navigation satisfaisantes. En période de gros temps (vents de secteur Sud à Sud-Est), les houles résiduelles rendent difficiles l'entrée des bateaux dans le port, les manœuvres d'accostage ainsi que la tenue des bateaux à quai, notamment dans l'avant-port et sur le ponton d'accueil.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite réaliser l'extension de la digue ouest du port de plaisance de Sausset-les-Pins afin d'offrir aux plaisanciers, de meilleures conditions d'abri.

Le projet présenté devant la commission consiste en :

- le prolongement d'une longueur de 50m de la digue ouest ;
- le déplacement du feu de la digue ouest (latéral bâbord) et les modifications des caractéristiques de celui-ci (nouveau rythme 3 éclats - 12s et portée nominale de 5M) ;
- l'allumage de la balise tribord au rythme 3 éclats - 12s pour une portée nominale de 2M ;

### 2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par Charles Contino de la direction des infrastructures de la CUMPM.

### 3. SYNTHESE DES DEBATS

M. Raffini, représentant des pêcheurs, souligne que le prolongement de la digue ouest tel qu'envisagé dans ce projet forcera à emprunter la passe en se rapprochant des reliefs donc dans une zone qui sera plus formée par temps de Sud-Est.

M. Contino admet que l'entrée au port ne pourra être pratiquée entre 2 à 8 jours par an.

M. Raffini indique que le port manque en l'état actuel de balisage. M. Pigeat, pilote, insiste sur le fait que les caractéristiques des feux doivent être adoptées de façon à ce qu'ils se distinguent de l'environnement lumineux.

M. Aballéa propose que le feu de la digue Est soit positionné sur l'enrochement pour mieux matérialiser la passe.

M. Raffini souligne que le projet d'installer un feu tribord sur la digue est et un feu bâbord sur le môle serait apprécié des pêcheurs et plaisanciers pratiquant le port.

M. Contino indique que pendant la durée des travaux une circulation alternée temporaire sera instaurée pendant la durée des travaux (estimée à 6 mois). La zone de travail sera limitée par un chapelet de bouées jaunes.

M. Aballéa fait part de ses réticences quant au respect d'une circulation alternée. Il faut que la signalisation soit compréhensible. M. Pigeat propose que un système de veille VHF soit adopté. Le président estime qu'il est préférable d'interdire la circulation pendant la mise en œuvre des engins de travaux.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 28 septembre 2005 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de plaisance de Sausset-les-Pins consistant en :

- le prolongement d'une longueur de 50m de la digue ouest ;
- le déplacement du feu de la digue ouest (latéral bâbord) et les modifications des caractéristiques de celui-ci (nouveau rythme 3 éclats - 12s et portée nominale de 5M) ;
- l'allumage de la balise tribord au rythme 3 éclats - 12s pour une portée nominale de 2M ;

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- le feu tribord sera installé au point le plus Sud de l'enrochement de la digue est pour matérialiser la passe ;
- l'éclairage du môle du poste à gasoil sera étudié ;
- la zone de travaux sera matérialisée par le balisage adéquat ;
- des recommandations de navigation seront formulées (contact VHF à privilégier, priorité donnée aux bateaux entrants,...)
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de plaisance de Sausset-Les-Pins seront transmises au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président  
Eric Heller

Les membres  
Corinne Bouzéloc-Lonchamp

Loïc Aballéa

Pierre Pigeat

Richard Raffini

Jacques Champoléon

Gérard Julien